

Commune d'ESSOUVERT 17400
Compte rendu sommaire

Réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2019 à 19 h
30

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Corinne BILLARD, Véronique BLAIN FEDY, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Rose Noël GOBIN, Charles GUERIN, Cécile GUYER, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Michel PAILLE, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Franck VEZZOSO, Patrick WAREMBOURG.

Absents excusés : Alain BAUDOUIN qui a donné pouvoir à Michel PAILLE, Sylvaine CADORET qui a donné pouvoir à Henri AUGER, Claude CROUAIL,

Absent : Rodolphe MAISSANT

Secrétaire de séance : Patrick TANGUY

Concernant le stade de football de St Denis du Pin, ce n'est pas le changement de filets mais la mise en place d'un grillage derrière les buts qui sera effectuée.

Pour le vote des comptes administratifs, Mr PAILLE prend la présidence, Mr AUGER se retire.

Budget de la commune

Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité

Il fait apparaitre :

Fonctionnement Recettes	1 171 280,56	Dépenses	534 808,39
soit un excédent de	636 472,17 €		
Investissement Recettes	482 278,50	Dépenses	520 998,08
Soit un déficit de	38 719,58 €		

Budget 2019

Il est voté à l'unanimité

Section de fonctionnement :	1 298 872,25 €
Section d'investissement	325 468,92 €

Budget annexe bar restaurant

Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité

Il fait apparaitre :

Fonctionnement Recettes	24 343,91	Dépenses	20 997,94
Soit un excédent de	3 345,97 €		
Investissement Recettes	30 947,27	Dépenses	20 876,15
Soit un excédent de	10 071,12 €		

Budget 2019

Il est voté à l'unanimité

Budget annexe lotissement Fief du Pin

Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité

Il fait apparaitre :

Fonctionnement Recettes 543 427,22 Dépenses 498 364,17 €

Soit un excédent de 45 063.05 €

Investissement Recettes 493 030,35 Dépenses 951 220,41

Soit un déficit de 458 190,06€

Budget 2019

Il est voté à l'unanimité

Comptes de gestion

Les comptes de gestion de la commune et des deux budgets annexes sont votés à l'unanimité

Affectation des résultats

Pour le budget de la commune, le solde reporté en section de fonctionnement pour 2019 sera de 578 822.25 € et l'affectation à la section d'investissement pour 57 649,92 €.

Les principales opérations d'investissement prévues pour 2019 sont : Suite de la révision du PLU, parking de la Mairie annexe de La Benâte, parking de la Mairie d'Essouvert, réfection portail du cimetière de St Denis du Pin, ainsi que l'acquisition d'un logiciel de gestion cimetières, achat de deux radars pédagogiques, rideau de scène de l'Alliance, acquisition d'une tête de lamier.

Taxes locales 2019

Les taux des taxes locales pour 2019 restent inchangés.

Taxe d'habitation	09,35 %
Taxe Foncière propriétés bâties.....	16,14 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	46,57 %

Le produit des 3 taxes étant de : **320 835 €**

Vote des subventions

Liste des subventions votées.

Association A4 St jean d'Angély	2000.00
Banque alimentaire Charente Maritime	50.00
France Alzheimer Saintes	50.00
FOPAC d'Essouvert	100.00
Maison Familiale Rurale d'Essouvert	50.00
Les 4 Récrés Essouvert	500.00
Ste des Fêtes Essouvert	400.00
OCCE école La Vergne	300.00

	3 450.00

Parking de la Mairie d'Essouvert

Une demande de subvention sera effectuée auprès du Conseil Départemental pour la partie voirie du parking, le montant estimatif du devis est de 47 870,22 €

Vals de Saintonge Communauté

La modification statutaire liée au ramassage scolaire et au changement du nombre de communes adhérentes ainsi que l'approbation du rapport de la CLECT sont adoptées par :

1 abstention pour : 20

Parc éolien Villeneuve la Comtesse et Vergné

Il consiste à l'implantation de 5 éoliennes ; le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet :

Contre 5 abstention : 8 pour : 8

Convention avec l'autoroute A10

Mr le Maire informe que des portions de voiries à caractère communal n'ont pas fait l'objet d'un transfert par Autoroute du Sud de la France ; afin de régulariser la situation, il est proposé la signature de conventions de remise. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mr le Maire à les signer.

Questions diverses

- Le Conseil municipal accepte un don pour le fleurissement de 83.40
- Un programme d'amélioration de l'habitat est actuellement en cours avec de Vals de Saintonge Communauté ; afin de bénéficier des aides publiques pour les travaux, les personnes intéressées devront prendre contact avec l'organisme partenaire SOLiHA au 05 46 07 49 99.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire
Henri AUGER